

Pour plus d'informations, contactez :

À Manille : Evelyn Balais-Serrano
Coordinatrice régionale pour l'Asie-Pacifique
CCPI
Tel: +632 456 6196 or +632 926 7882
E-mail: serrano@coalitionfortheicc.org

À New York : Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
CCPI
Tel: (+1) 646-465-8540
E-mail: suhr@coalitionfortheicc.org

Michelle Reyes
Officier de liaison pour l'Asie-Pacifique et les Amériques
CCPI
Tel: (+) 1 646 465 8520
E-mail: reyes@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication
CCPI
Tel: (+31) 70 311 10 82
maillet@coalitionfortheicc.org

POUR DITRIBUTION IMMÉDIATE
21 septembre 2011

Les Maldives rejoignent la Cour pénale internationale en tant que 118e État partie

La Coalition mondiale salue l'adhésion au Statut de Rome en tant qu'étape essentielle vers une plus grande responsabilité pour les crimes graves commis dans la région d'Asie-Pacifique

New York – États-Unis - La Coalition pour la Cour pénale internationale a salué aujourd'hui l'adhésion des Maldives au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) en tant qu'étape essentielle vers une plus grande responsabilité pour les crimes graves commis dans la région d'Asie-Pacifique. En rejoignant les 117 États de la CPI – la première et unique cour internationale ayant compétence pour poursuivre les crimes contre l'humanité, génocide et crimes de guerre – les Maldives ont démontré leur engagement à la justice internationale et à l'état de droit, et servent d'exemple pour les autres États d'Asie, l'une des régions les plus sous-représentées à la CPI, a déclaré la Coalition.

« La Coalition se félicite de la décision des Maldives de rejoindre et de renforcer le système de justice internationale en adhérant au Statut de Rome », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale, un réseau mondial de plus de 2 500 ONG venant de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. « Il est essentiel que d'autres États de la région d'Asie-Pacifique – dont la plupart devraient bientôt rejoindre la CPI – profitent de cette occasion pour renforcer le respect de l'état de droit et la responsabilité pour les auteurs des crimes les plus graves », a-t-il ajouté. « Rejoindre la Cour aura un effet dissuasif

important qui permettra de prévenir les graves violations des droits humains dans la région et contribuera à la lutte mondiale contre l'impunité. »

Les organisations de la société civile ont depuis plusieurs années appelé les Maldives à adhérer au Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour. En avril 2011, des organisations venant de 11 pays de la région d'Asie se sont rencontrées aux Philippines pour discuter et mettre en œuvre les stratégies permettant de promouvoir le soutien à la justice et la responsabilité, et ont appelé les États membres de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (ASACR), y compris les Maldives, à ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome. En outre, dans le cadre de la Campagne de ratification universelle de la CCPI visant les Maldives (une campagne mensuelle visant à encourager les États à rejoindre la CPI), la Coalition, dans une lettre datée du 2 mai 2011 au président S.E.M. Mohamed Nasheed, a exhorté les Maldives à assurer la finalisation du processus d'adhésion.

Les Maldives sont le troisième État d'Asie du Sud à devenir membre de la CPI, après le Bangladesh et l'Afghanistan; et le neuvième de toute la région après le Cambodge, le Japon, la République de Corée, la Mongolie, les Philippines et Timor-Leste. Compte tenu de son important rôle dans l'ASACR en tant qu'actuel président, représenté par le secrétaire général S.E. Mme. Fathimath Dhiyana Saeed, il est à espérer que l'adhésion des Maldives encouragera d'autres États de la région à rejoindre le mouvement mondial croissant pour la fin de l'impunité pour les crimes les plus graves.

Avec la récente ratification des Philippines le 30 août, l'adhésion des Maldives aujourd'hui et les avancées enregistrées par la Malaisie dans le processus d'adhésion, la région d'Asie a sans nul doute pris position pour accroître sa participation au système du Statut de Rome. La Coalition pour la CPI a pris des mesures importantes pour promouvoir cette participation, y compris en visant dans le cadre de sa Campagne de ratification universelle la Malaisie (janvier 2011), les Philippines (février 2011), l'Indonésie (juillet 2011) et le Népal (août 2011) dans un effort de galvaniser le soutien à la ratification auprès des gouvernements et autres parties prenants.

« L'adhésion des Maldives à la CPI reflète sa forte volonté de faire partie des efforts collectifs de la communauté internationale au service de la justice internationale », a déclaré Evelyn Balais-Serrano, la coordinatrice régionale de la Coalition pour l'Asie-Pacifique. « Cela signale qu'ils se sont résolus à promouvoir l'objectif de mettre fin à l'impunité à l'échelle nationale et mondiale et à honorer son engagement à la promotion et à la protection des droits humains, comme démontré par son actuel leadership au sein de l'ASACR », a-t-elle ajouté.

En rejoignant le traité de la CPI aujourd'hui, en plus de donner à la région sous-représentée d'Asie une voix plus forte au sein de la CPI, les Maldives seront en mesure d'élire des candidats hautement qualifiés pour les importantes élections de la CPI qui se tiendront en décembre 2011 lors de la 10e session de l'Assemblée des États parties (AEP) – l'organe législatif de la CPI – au cours de laquelle les États parties éliront entre autres six nouveaux juges et un nouveau procureur.

La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 117 États parties à la CPI. Au coeur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre

les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé aux juges l'autorisation d'ouvrir une enquête en Côte d'Ivoire. Son Bureau a déclaré examiner 8 situations sur 4 continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez: www.coalitionfortheicc.org